

ARRETE ARS-OI / 2015 / n° 131

Plaçant Monsieur le Docteur Jean-Hugues MARCHAND, praticien hospitalier
au Centre Hospitalier Universitaire de La Réunion
en position statutaire

La Directrice Générale
De l'agence de Santé Océan Indien

Chevalier de la légion d'honneur

Vu le code de la santé publique et notamment son article R.6152-48 ;

Vu le décret du 1^{er} avril 2010 portant nomination de Madame Chantal de SINGLY en qualité de
directrice générale de l'agence de santé océan indien ;

Vu la demande de l'intéressé ;

ARRETE

Article 1^{er} - Monsieur le Docteur MARCHAND (Jean-Hugues), praticien hospitalier au Centre
Hospitalier Universitaire de La Réunion, est placé(e) en position de mission temporaire en vue
d'effectuer une mission à l'hôpital militaire d'Antananarivo (MADAGASCAR) du 28 juin au 04 juillet 2015.

Article 2 - La Directrice Générale de l'Agence de Santé Océan Indien et le Directeur de
l'établissement concerné sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté
qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

Fait à Saint Denis, le 10 juillet 2015

p / La Directrice Générale,

Le Directeur de la Délégation
de l'île de La Réunion


Bertrand PARENT